

Informations Coronavirus

En savoir plus sur le Coronavirus COVID-19 et les attestations de déplacement

Du 17 mars 2020 au 30 avril 2020



En savoir plus, site du Gouvernement

Les **attestations de déplacement dérogatoire** peuvent être téléchargées ou rédigées sur papier libre :

- * [Attestation de déplacement dérogatoire](#) : elle doit être remplie pour chaque déplacement
- * [Justificatif de déplacement professionnel](#) : elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours

Informations Coronavirus :

- [Coronavirus, ce qu'il faut savoir](#)
- [Coronavirus : quel comportement adopter ?](#)
- [Coronavirus, les gestes barrières](#)
- [Coronavirus, que faire si la maladie s'aggrave ?](#)